

QUI FAIT QUOI

À L'EXPORT

**UN RÉSEAU
VOUS
ACCOMPAGNE À
L'INTERNATIONAL**

Vous êtes une entreprise du secteur agricole ou agroalimentaire et vous souhaitez exporter vos produits ?

Vous pouvez compter tout au long de vos démarches à l'export sur :

LA TEAM FRANCE EXPORT EN RÉGION

- Elle **PRÉPARE ET PROJETTE** votre entreprise à l'international.
- Elle vous **ORIENTE** en fonction de vos besoins, vers les réseaux d'appui public et privé, en région, en France et à l'étranger.
- Elle vous **SIMPLIFIE L'ACCÈS** aux dispositifs d'aide à l'export.

La plateforme des solutions à l'international par région, vous aide à structurer votre projet à l'export : <https://www.teamfrance-export.fr/>

LES INTERPROFESSIONS OU LES FÉDÉRATIONS

Votre interprofession ou votre fédération est un contact essentiel lorsque vous vous posez des questions sanitaires ou phytosanitaires (SPS) à l'export.

- Elle répond à vos questions sur les exigences spécifiques imposées par certains pays,
- Elle reçoit les demandes de priorisations des entreprises et élabore la stratégie export pour sa filière,
- Elle suit l'avancée des négociations sanitaires et phytosanitaires d'ouverture, de maintien ou de facilitation de marché qui figurent dans la feuille de route des négociations SPS, partagée avec l'État.
- Elle crée des contacts avec leurs homologues dans d'autres pays pour soutenir les négociations,
- Elle mène parfois des actions de promotion de la filière.



VOTRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE (DE LA COHÉSION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DD(CS)PP

ou

VOTRE SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION

Dans le domaine animal

ddpp@nom-du-département.gouv.fr
ou
ddcspp@nom-du-département.gouv.fr

Dans le domaine végétal

Sral.draaf-région@agriculture.gouv.fr

Est votre contact de proximité pour toutes les questions sanitaires ou phytosanitaires.

Quel est son rôle ?

- Vérifier la conformité de votre établissement et vous délivrer votre agrément CE,
- Délivrer les certificats sanitaires exigés par les pays tiers,
- Instruire vos demandes d'agrément pour les pays tiers,
- Accueillir et accompagner les inspecteurs des pays tiers durant les audits,
- Enquêter en cas de non-conformité aux frontières,
- Votre DD(CS)PP peut vous délivrer également les attestations pour l'exportation (Certex V300) qui sont exigés par certains pays tiers.

LE BUREAU EXPORT PAYS TIERS (BEPT) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION (DGAL)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Ce bureau est le contact des DD(CS)PP et des SRAL

- Négocie l'ouverture, la réouverture, le maintien des marchés ouverts ou encore facilitation,
- Arbitre les demandes de priorisation qui sont intégrées à la feuille de route,
- Définit les règles de certification, et rédige les fiches techniques,
- Met à disposition des entreprises et de l'administration des informations relatives aux conditions d'exportation (avec FranceAgriMer) sur Expadon,
- Accompagne les missions d'audit,
- Assure la veille réglementaire des pays tiers,
- Gère les non-conformités aux frontières.

export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr

Assure l'interface entre les organisations professionnelles et la DGAL sur les questions Sanitaires et PhytoSanitaires (SPS).

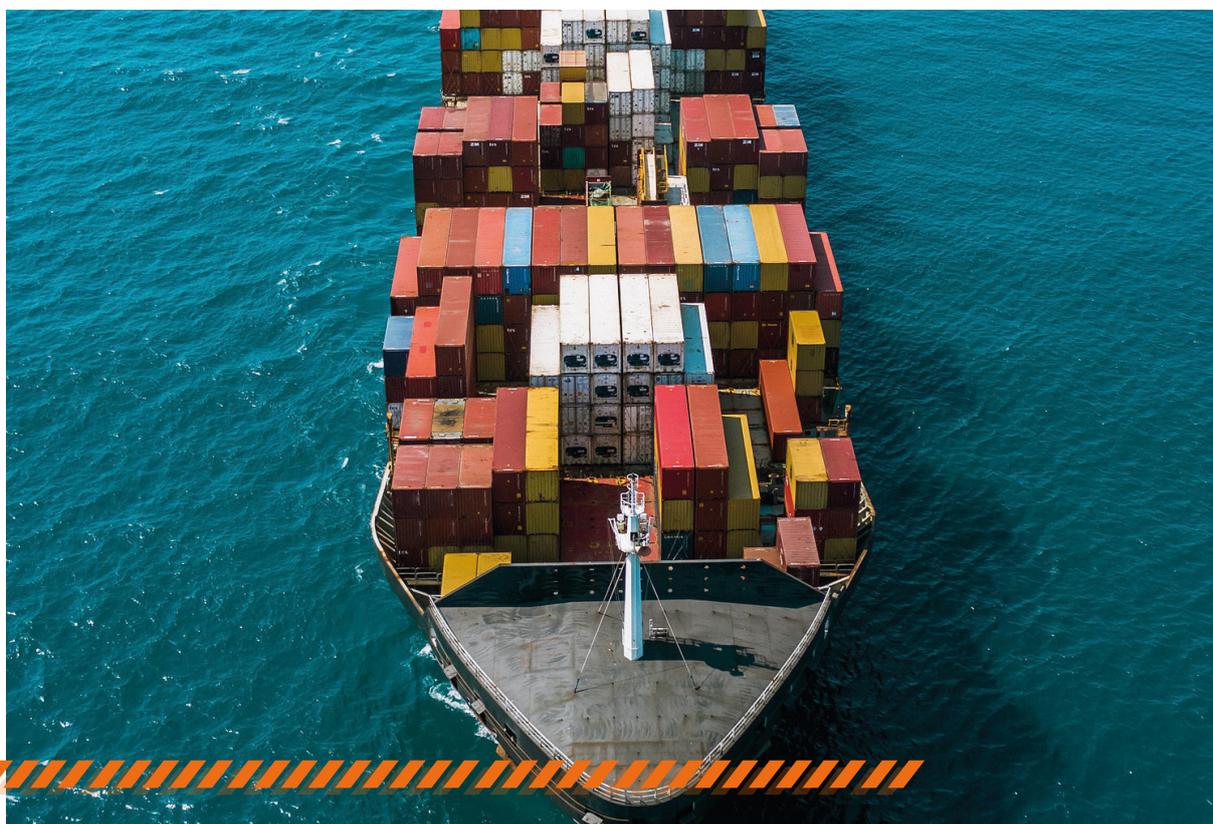
- Elle organise et anime avec la DGAL les instances de dialogue avec les structures professionnelles nationales sur les sujets SPS, notamment les comités SPS,
- Elle organise et accompagne les missions d'audit et réalise des pré audits, à la demande des interprofessions ou fédérations nationales,
- Elle gère des listes des établissements agréés par les pays tiers,
- Elle conçoit un programme de formation sur les sujets SPS avec les structures professionnelles nationales et les régions,
- À l'international elle appuie les filières dans leur développement en les éclairant par des analyses économiques, en les appuyant dans la valorisation de l'offre à l'export ou en construisant de façon partenariale des plans d'actions coordonnés utiles au développement international des filières. Ces actions sont discutées au sein de la commission agricole et agroalimentaire internationale qui réunit État / Régions / opérateurs nationaux / filières professionnelles et est animée par FranceAgriMer.

Pour toutes questions sanitaires et phytosanitaires à l'export :
export@franceagrimer.fr

Pour toutes questions sur les agréments à l'export :
agrement-export@franceagrimer.fr

Pour toutes questions sur Expadon 2 :
assistance.expadon2@franceagrimer.fr

Pour toutes questions sur Expadon :
expadon@franceagrimer.fr



■ LES CCI (CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE)

délivrent les certificats d'origine exigés par une centaine de pays tiers.

Ce certificat atteste l'origine du produits.

À L'ÉTRANGER



■ LES SERVICES ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX DANS NOS AMBASSADES À L'ÉTRANGER

Les services économiques sont en contact avec le Ministère de l'agriculture et FranceAgriMer pour échanger sur la conduite des négociations sanitaires et phytosanitaires et plus généralement sur les questions d'échanges internationaux. Ils

- Donnent leur avis sur chaque demande de priorisation,
- Suivent les retours des pays tiers sur les agréments,
- Travaillent sur les dossiers priorités lors des comités SPS avec les autorités compétentes dans les pays tiers,
- Pilotent les négociations dans les pays.

■ LA TEAM FRANCE EXPORT À L'ÉTRANGER

Vous pouvez désormais compter sur un accompagnement de qualité et simplifié sur tous les marchés porteurs :

- un **correspondant unique** désigné dans **61 pays**



<https://www.teamfrance-export.fr/>

